



©David Boraley

## Une proximité au service de tous !

### L'ACHL évolue, ses instances aussi

Ce début d'année est marqué par une nouvelle législation pour l'Association des Communes du Haut-Lac. Le Comité de direction compte désormais deux nouveaux membres sur quatre, dont Gérald Derivaz, Président de St-Gingolph, qui en assure désormais la présidence. L'Assemblée des délégués a elle aussi été largement renouvelée et est désormais présidée par Maryke Bonjean, Conseillère communale à Vouvry.

En parallèle, l'ACHL poursuit sa modernisation avec l'adoption de ses nouveaux statuts en novembre 2024. En cours d'homologation par le Conseil d'État, ces derniers renforcent la transparence, précisent les rôles des organes et offrent un cadre plus clair à la gouvernance intercommunale.

### Les objectifs de l'ACHL



#### Administration centralisée

Coordonner les Communes membres et assurer les liens avec les autorités cantonales et fédérales



#### Services intercommunaux

Superviser les écoles, la police, la curatelle, les pompiers, l'état-major de conduite et l'intégration



#### Représentation officielle

Porter la voix des Communes auprès des tiers et veiller à l'exécution des décisions prises



#### Support organisationnel

Appuyer les Commissions et projets, tout en garantissant leur efficacité et leur suivi

### Les rôles de l'ACHL



#### Gouvernance intercommunale

Regrouper les Communes membres et faciliter la coopération et les décisions collectives



#### Services partagés

Mutualiser les compétences et infrastructures pour une gestion efficace et économique



#### Coopération régionale

Encourager le travail collaboratif entre Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph



#### Transparence et équité

Assurer une gestion claire, équilibrée et accessible à tous

### Les services de l'ACHL



Écoles



Police



Curatelle



Sapeurs-pompiers



État major  
de conduite



Intégration

# Les organes de l'ACHL

## L'Assemblée des délégués Le pilier décisionnel

**Mission**  
L'Assemblée des délégués est l'organe décisionnel de l'ACHL. Elle fixe les grandes orientations et veille à la bonne marche de l'Association.

**Membres**  
25 délégués (Vionnaz: 6, Vouvry: 8, Port-Valais: 8 et St-Gingolph: 3), incluant des Conseillers communaux et des citoyens engagés qui participent activement aux Commissions permanentes et Groupes de travail.

**Responsabilités**  
Elle définit les orientations générales, adopte les statuts et les budgets, nomme les responsables des organes et se prononce sur les affaires stratégiques de l'Association.

**Présidence / Vice-présidence**  
La présidence et la vice-présidence sont attribuées par tournus de deux ans entre les Communes, actuellement : Maryke Bonjean à la présidence et Gilles-Serge Agboton à la vice-présidence.

**Réunions annuelles**  
Elle se réunit quatre fois par an en séance ordinaire, dont une pour les comptes et une pour le budget. Des séances supplémentaires peuvent avoir lieu.

**Groupes de travail**  
En plus des Commissions permanentes présentées ci-dessous, l'Assemblée peut créer des Groupes de travail ponctuels sur des thématiques spécifiques (communication, informatique, mobilité...).

## Les Commissions permanentes Force d'analyse et de propositions

Les Commissions permanentes sont des Groupes de travail chargés de suivre des domaines clés de l'Association tout au long de l'année. Elles se réunissent régulièrement, rendent compte de leurs activités à l'Assemblée des délégués et peuvent s'organiser en sous-commissions selon les besoins.

**Bureau scolaire**  
**Gestion** des relations entre les écoles et le Comité de direction  
**Préavis** sur les questions scolaires concernant l'organisation, l'équipement et le budget

**Commission sécurité**  
**Supervision** des activités liées à la police, aux pompiers, ainsi qu'à l'état-major intercommunal de conduite



### Les membres de l'Assemblée des délégués

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| <b>Agboton</b> Gilles-Serge | <b>Filliez</b> Raphaël     |
| <b>Bapst</b> Gilbert        | <b>Fracheboud</b> Pascal   |
| <b>Bénet</b> Loïc           | <b>Gilli</b> Loïc          |
| <b>Antigona</b> Berisa      | <b>Métais</b> Jacques      |
| <b>Berner</b> Céline        | <b>Pignat</b> Elisabeth    |
| <b>Beshiri</b> Azi          | <b>Schmid</b> Yoann        |
| <b>Bonjean</b> Maryke       | <b>Schopfer</b> Christian  |
| <b>Bressoud</b> François    | <b>Schwartz</b> Danièle    |
| <b>Carruzzo</b> Marcel      | <b>Ueberschaer</b> Patrick |
| <b>Clapasson</b> Julien     | <b>Vuadens</b> Cédric      |
| <b>Cornut</b> Emilie        | <b>Zollinger</b> Til       |
| <b>Covac</b> Pierre         | <b>Zollinger</b> Tulipan   |
| <b>Dupont</b> Frédéric      |                            |

- Commission sociale**  
**Coordination** de l'intégration, de la curatelle et des politiques jeunesse, avec suivi des mesures, des budgets et de l'organisation
- Commission amélioration**  
**Analyse** de l'efficacité des structures, règlements et missions de l'Association  
**Propositions** de réformes pertinentes au CODIR et à l'Assemblée des délégués
- Commission de gestion**  
**Analyse** du budget, de la gestion des comptes  
**Contrôle** de l'efficacité financière des différentes Commissions

## Le Comité de direction (CODIR) Le pilote de l'action intercommunale

- Mission**  
Coordonner les activités intercommunales et veiller à la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée des délégués.
- Présidence / Vice-présidence**  
La présidence et la vice-présidence sont attribuées par tournus de deux ans entre les Communes.
- Membres**  
Il est composé des quatre Présidents des Communes membres de l'ACHL, chacun assumant des responsabilités dans des dicastères spécifiques (éducation, sécurité, affaires sociales, etc.).
- Responsabilités**  
Administration des budgets, représentation auprès des tiers et supervision des projets intercommunaux.
- Réunions**  
Le CODIR se réunit en moyenne une fois par mois, selon les besoins, pour traiter les affaires courantes de l'Association.



### Les membres du Comité de direction

- De gauche à droite :
- Véronique Diab-Vuadens**  
Membre du CODIR  
Présidente de Vouvry
  - Gérald Derivaz**  
Président du CODIR  
Président de St-Gingolph
  - Valérie Bressoud Guérin**  
Vice-présidente du CODIR  
Présidente de Vionnaz
  - Patrice Tamborini**  
Membre du CODIR  
Président de Port-Valais

## Nouveaux statuts Une modernisation nécessaire

Lors de la séance de novembre 2024, l'Assemblée des délégués de l'ACHL a adopté de nouveaux statuts, fixant des améliorations dans la gouvernance intercommunale. Ces statuts, en cours d'homologation par le Conseil d'Etat, renforcent la transparence, précisent les rôles des différents organes et offrent une base solide pour l'avenir de l'Association.

### Enjeux des nouveaux statuts

- Clarification des compétences des différents organes (l'Assemblée des délégués, les Commissions et le Comité de direction)
- Définition claire des modalités financières et des procédures décisionnelles
- Modernisation des règles pour une meilleure efficacité organisationnelle

**Restez informés !** Pour en savoir plus sur les statuts modifiés et leurs règlements d'application, et pour consulter toutes les actualités de l'ACHL, rendez-vous sur [www.achl.ch](http://www.achl.ch)



# 6 questions à

## PHILIPPE ZYSSET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACHL



©Shengjie Jin

**Discret mais indispensable, Philippe Zysset assure le bon fonctionnement de l'ACHL au quotidien. Véritable point d'ancrage administratif et opérationnel de l'Association, il veille à la mise en œuvre des décisions prises par les organes de l'ACHL et à la fluidité du travail entre Communes. Il agit aussi comme une courroie de distribution entre les Services, les Commissions et les organes politiques. À l'occasion de cette nouvelle législature, il revient sur son rôle et les perspectives de l'Association.**

### Comment définiriez-vous votre rôle au sein de l'ACHL ?

En tant que Secrétaire général de l'ACHL, je suis garant du bon fonctionnement administratif de l'Association. Mes activités vont de la préparation des séances du Comité de direction et de l'Assemblée des délégués au suivi des décisions prises, en passant par la gestion du personnel et des demandes émanant des différents Services. J'ai également un rôle important à jouer en termes de communication et de transmission d'informations, étant bien souvent l'intermédiaire entre les Chefs de services, le Comité de direction et l'Assemblée des délégués. Au sein de ces organes, je peux également être sollicité pour donner mon avis ou mon appréciation d'une situation.

### À l'aube d'une nouvelle législature, quels sont selon vous les enjeux principaux qui attendent l'ACHL ?

J'en identifie deux. Le premier est d'ordre financier. En effet, pour répondre à l'évolution des attentes des citoyens, aux besoins croissants de la société et aux exigences légales et cantonales toujours plus strictes, certains Services se sont développés et professionnalisés et certaines prestations ont été étoffées ces dernières années. Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des coûts pour les Communes. Cette augmentation est actuellement maîtrisée, mais le défi reste de stabiliser ces charges, dans un contexte où les budgets communaux sont très serrés.

Le second enjeu touche l'avenir même de l'ACHL. Pour mieux déterminer son rôle et sa place au sein des quatre Communes, il est important de pouvoir répondre à diverses questions qui me semblent ouvertes à ce jour, notamment à l'ère des discussions de fusion de Communes et d'autres projets intercommunaux. Les Communes ont-elles la volonté de déléguer de nouvelles compétences à l'ACHL ou la priorité est-elle aujourd'hui de renforcer les acquis ?

### Les nouveaux statuts ont été validés en fin d'année dernière. Quelles évolutions vont-ils apporter ?

Les nouveaux statuts, tout comme le règlement d'application des statuts révisé, ont en effet été validés par l'Assemblée des délégués en novembre dernier. Nous sommes encore dans l'attente de l'approbation de ces nouveaux statuts par le Conseil d'État. Concrètement, plusieurs tâches ont été ajoutées aux statuts, donnant davantage de compétences à l'ACHL. Les autres modifications principales concernent les tâches et compétences confiées aux Commissions permanentes, afin qu'elles soient plus facilement applicables. À titre d'exemple, la Commission scolaire a été transformée en un Bureau scolaire, qui permet une plus grande réactivité en termes de gestion des ressources humaines, une communication simplifiée autour des EDHL et un meilleur partage d'informations entre la direction des écoles, les exécutifs communaux et le Comité de direction.

### Vous êtes en lien avec de nombreux interlocuteurs issus de réalités très différentes. Qu'est-ce qui vous frappe dans la manière dont les Communes collaborent au sein de l'ACHL ?

Il est intéressant de souligner la capacité des quatre Communes du Haut-Lac, qui ont toutes des besoins, attentes, priorités et réalités qui leur sont propres, à s'accorder pour déléguer à une Association la gestion de certaines tâches qui leur incombent. Évidemment, les Communes peuvent porter un regard divergent sur certaines problématiques, mais elles ne remettent pas pour autant en question le bien-fondé de cette Association, qui reste, il faut en être conscient, assez rare dans notre région.

### Votre fonction vous place souvent dans l'ombre. Qu'est-ce qui vous anime au quotidien dans ce rôle ?

J'effectue assurément un travail de l'ombre et il est certainement difficile de se représenter l'ensemble de mes activités. Ce qui m'anime, c'est la chance de pouvoir être acteur au sein de nos Communes. Pouvoir contribuer au bon fonctionnement des services mis à disposition de la population et participer au développement de notre région est très gratifiant pour moi. De manière plus concrète, j'accorde beaucoup d'importance à l'opportunité de collaborer étroitement et régulièrement avec les Chefs de services et les Président-e-s de Communes, ainsi qu'à la diversité des tâches que me sont confiées et des interlocuteurs que je côtoie.

### Et si vous deviez résumer l'ACHL en un mot, lequel choisiriez-vous ? Et pourquoi ?

Le premier mot qui me vient à l'esprit est « paquebot » ! En effet, il ne m'est pas rare de comparer l'ACHL à un paquebot. Cette grosse machine ne peut fonctionner que grâce à une collaboration précieuse de tout son équipage. Chacun a son rôle à jouer, du mousse au capitaine, et tous doivent rester bien conscients qu'ils œuvrent ensemble pour le bien du bateau et de ses passagers, peu importe les conditions météorologiques. Notre navire doit toutefois encore trouver son rythme de croisière et peut-être redéfinir sa destination.